



SUJET : INFIRMIER ANESTHESISTE CLINIQUE HOPITAL LMD

Le ministère de la santé confirme la reconnaissance officielle du diplôme d'infirmier anesthésiste au grade de master

PARIS, 15 juin 2010 (APM) - Le ministère de la santé s'est officiellement engagé à élever le diplôme d'infirmier anesthésiste au grade de master à l'occasion d'une rencontre lundi avec les organisations syndicales, peut-on lire dans le relevé de conclusions diffusé par le cabinet de Roselyne Bachelot.

Un engagement officiel commun de Roselyne Bachelot, ministre de la santé, et de Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, sera adressé aux organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, SNCH, SNIA, SUD santé et Unsa) d'ici la fin juin.

Confirmant les propositions déjà faites lors de précédentes rencontres avec les organisations syndicales, le ministère indique que les conditions précises liées à la reconnaissance de ce grade de master seront travaillées au cours de l'année 2010, avec les organisations syndicales et en partenariat avec le ministère de l'enseignement supérieur.

Au chapitre des revalorisations financières réclamées par les infirmiers anesthésistes (lade) au cours de leurs différentes manifestations, le ministère de la santé a "acté" le principe d'une "prime spécifique non PFR" (prime de fonctions et de résultats), pour compenser la "perte de différentiel" de la spécialité par rapport aux infirmiers généralistes qui disposent d'une grille rénovée liée à leur passage en catégorie A.

"Les conditions d'attribution de cette prime (montant, période de versement au cours de la carrière) seront discutées avec les organisations syndicales dès juillet 2010", peut-on lire dans le relevé de conclusions.

Souhaitant reconnaître par ailleurs l'exclusivité d'exercice des infirmiers anesthésistes, le ministère confirme que la formation de la spécialité ne pourra pas faire l'objet d'une validation au titre des acquis de l'expérience (VAE).

"La ministre de la santé adressera aux organisations syndicales d'ici la fin du mois de juin un courrier détaillant le principe, le fonctionnement, les impacts et les garanties entourant le dispositif général de validation des acquis de l'expérience et de dispense de scolarité", est-il précisé dans le relevé de conclusions.

Le ministère s'engage également à lancer, à l'automne, une étude sur la démographie du corps des infirmiers anesthésistes, en lien avec les organisations syndicales et avec l'appui de l'observatoire national de la démographie des professions de santé.

L'objectif est "d'anticiper les besoins de recrutement et de formation" alors que de nombreux départs à la retraite sont attendus dans les prochaines années.

Enfin, conformément au protocole d'accord du 2 février, un groupe de travail sur l'accompagnement de l'allongement de la durée des carrières commencera ses travaux en janvier 2011, qui examinera notamment la situation des infirmiers anesthésistes.

Interrogée mardi par l'APM, la présidente du Syndicat national des infirmiers anesthésistes (SNIA), Marie-Ange Saget, a jugé "satisfaisantes" les annonces faites par le ministère concernant la reconnaissance de l'exclusivité d'exercice des infirmiers anesthésistes, le lancement d'une enquête démographique et la reconnaissance officielle par les deux ministres de la formation au grade de master.

En revanche, la présidente du SNIA juge insuffisante le versement d'une prime, refusant en outre qu'elle ne soit versée qu'aux infirmiers anesthésistes faisant le choix d'abandonner la catégorie active au bénéfice d'une revalorisation de leurs revenus.

"Nous souhaitons une prime sous forme de NBI (nouvelle bonification indiciaire), qui soit versée à tous les infirmiers anesthésistes et même si nous sommes conscients de ne pas pouvoir obtenir une nouvelle grille avant l'obtention du master, nous demandons qu'un 'effort' indiciaire soit décrété", a indiqué Marie-Ange Saget.

Une nouvelle rencontre avec les organisations syndicales aura lieu le jeudi 24 juin.

Les infirmiers anesthésistes ont manifesté à plusieurs reprises au cours des dernières semaines pour réclamer une revalorisation salariale pour tenir compte du niveau de leur formation, dans le cadre de la réforme LMD (licence-master-doctorat) et de la reconnaissance future de leur spécialité au grade de master, rappelle-t-on (cf dépêches APM CANFA001, APM CANF8002 et APM CANEJ003).

ca/ab/APM polsan
redaction@apmnews.com

CANFF003 15/06/2010 18:17 ACTU